

## Compte-rendu de la Commission de suivi de site de l'Usine de Valorisation Energétique de Sète

Mardi 21 avril 2015 à 10h  
au siège de Thau agglo

### Etaient présents :

Monsieur JACOB, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault  
Madame OUAHAB, chef du bureau de l'Environnement, Préfecture de l'Hérault  
Madame GASTARD, bureau de l'Environnement, Préfecture de l'Hérault  
Monsieur LABELLE, DREAL LR – Unité territoriale de l'Hérault  
Madame RICOUX, Agence Régionale de la Santé, Délégation Territoriale 34  
Madame TANCOGNE, Conseil Départemental de l'Hérault  
Monsieur LAPASSET, Association pour la Protection de l'Aire du Muscat  
Madame BAUDET, Syndicat de Défense ODG - Muscat de Frontignan  
Monsieur HERRERA, Association de Protection de l'Environnement « Action Risque Zéro Frontignan»  
Monsieur CHAPUT, Association de Protection de l'Environnement « Action Risque Zéro Frontignan»  
Monsieur COMMEINHES, Président de Thau agglo  
Monsieur MICHEL, Vice-Président de Thau agglo en charge du développement économique, représentant de Thau agglo à la CSS  
Monsieur LINARES, conseiller communautaire, représentant de Thau agglo à la CSS  
Monsieur NAUDIN, conseiller municipal représentant de Sète à la CSS  
Monsieur GROS, conseiller municipal représentant de Sète à la CSS  
Monsieur DI STEFANO, conseiller municipal représentant de Balaruc-les-Bains à la CSS  
Monsieur GABAS, directeur secteur Hérault-Gard, SETOM-Véolia  
Monsieur DEQUIER, directeur de l'UVE de Sète, SETOM  
Monsieur CANTIE, chef de quart SETOM, représentant des salariés de l'installation à la CSS  
Madame SAINT-DENIS, éco-toxicologue, BIO-TOX  
Monsieur ARQUILLIERE, directeur de cabinet du Président, Thau agglo  
Monsieur VOINOT, adjoint au chef du service déchets, Thau agglo

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Bilan d'exploitation 2014 de l'UVE,
2. Surveillance dans l'environnement,
3. Questions diverses et réponses aux questions écrites.

---

M. Commeinhes ouvre la séance et présente l'ordre du jour de la réunion, avec l'assentiment de M. Jacob.

### **1. Présentation du bilan d'exploitation 2014 de l'UVE**

Intervention de M. Déquier, SETOM

*Présentation du document joint au compte-rendu : « Unité de Valorisation Energétique de Thau agglo - données d'exploitation 2014 ».*

#### **Remarque de M. Commeinhes, président de Thau agglo :**

La quantité de 785 tonnes/an de ferraille récupérée dans les mâchefers donne la mesure de ce qui est encore jeté dans la poubelle résiduelle, et de l'effort à entreprendre par Thau agglo auprès de la population en termes de communication et sensibilisation au tri des déchets.

#### **Remarque de M. Lapasset (Association pour la Protection de l'Aire du Muscat) :**

La teneur élevée de plomb dans les mâchefers est sans doute également liée à la problématique de sensibilisation des habitants au geste de tri.

#### **Question de M. Herrera (Association ARZF) :**

Un tri amont est-il effectué à l'UVE ?

#### **Réponse de M. Déquier (SETOM) :**

Non, les ordures ménagères arrivent directement en fosse puis sont homogénéisés par le grappin avant entonnement dans la trémie du four.

#### **Question de Mme Baudet (Syndicat de Défense ODG - Muscat de Frontignan) :**

Pour ce qui est de la sensibilisation de la population, quels types de métal sont à trier et comment les reconnaître ?

#### **Réponse de M. Voinot (Thau agglo) :**

Il n'est pas utile de se poser cette question en ces termes : le réflexe doit être de jeter les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserves, etc.) dans la poubelle jaune, quel que soit le métal qui les constitue. Les métaux hors emballages (vélos hors service, etc.) sont à apporter en déchetterie.

#### **Question de M. Chaput (ARZF) :**

Quelle est la quantité maximale incinérable réglementairement sur l'UVE ? Quid du temps de fonctionnement maximal de l'UVE ?

**Réponse de M. Déquier et M. Gabas (SETOM) :**

L'arrêté préfectoral indique un maximum de tonnage incinérable de 44 280 tonnes/an. Le but de l'exploitant est par ailleurs de réduire au maximum les arrêts non programmés, afin de porter autant que possible la durée de fonctionnement dans la fourchette de 8000/8100 heures de fonctionnement effectif par an. Pour cela un programme d'entretien prédictif est mis en œuvre : lors des arrêts techniques programmés (deux par an : le premier en mars, d'une durée de 2 semaines ; le second à l'automne, de 1 semaine), des travaux préventifs permettent d'anticiper et d'éviter d'éventuelles défaillances (exemple : augmenter l'épaisseur des tubes de chaudières afin de prévenir les fuites). La disponibilité du four a été augmentée entre 2013 (7774 h) et 2014 (8033 h).

Outre l'optimisation de la durée du fonctionnement de l'UVE par des travaux préventifs, l'exploitant a pour objectif de réduire au maximum les émissions de l'UVE, notamment gazeuses, en n'hésitant pas à surdoser les réactifs au besoin. Les salariés de l'usine sont d'autant plus sensibilisés à cette question qu'ils résident localement.

**Question de M. Naudin (Ville de Sète) :**

En améliorant le tri à la source des déchets, prévoyez-vous une hausse ou une baisse globale des tonnages incinérés ?

**Réponse de M. Voinot (Thau agglo) :**

Nous constatons depuis 2 ans une diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles, par habitant mais aussi en valeur absolue ; en fonction de l'évolution démographique à venir de Thau agglo, il n'est pas certain que la tendance de décroissance des tonnages se maintienne.

**Complément de réponse de M. Commeinhes (Président de Thau agglo) :**

Il existe une marge de manœuvre en intensifiant le tri, en particulier si nous voulons atteindre l'objectif européen de -30% d'ici 2030.

**Complément de M. Linarès (Thau agglo) :**

Il avait été envisagé par Thau agglo d'augmenter la capacité du four. Cependant l'on constate une baisse du tonnage d'ordures ménagères, attribuable au développement du geste de tri, mais aussi, dans une proportion difficile à déterminer, à une baisse d'activité économique et de la consommation sur le territoire de Thau agglo.

**Question de M. Linarès (Thau agglo) :**

Pour revenir à la question du plomb dans les mâchefers, existe-t-il un lien avec un manque de tri des usagers comme pour les ferrailles ?

**Question de Mme Baudet (Syndicat de Défense ODG - Muscat de Frontignan)**

Quels déchets contiennent du plomb ?

**Réponse de M. Déquier (SETOM) :**

Il existe certainement un lien, le plomb provenant a priori des accumulateurs et objets électroniques encore jetés à la poubelle. Cela dit, cette propension aux valeurs en plomb élevées est constatée sur les régions Languedoc-Roussillon et PACA.

**Question de M. Chaput (ARZF) :**

Que faire pour éviter les nombreux sacs plastique que l'on voit arriver dans la fosse de l'UVE ?

**Réponse de M. Voinot (Thau agglo) :**

Une réflexion nationale est en cours pour limiter voire interdire les sacs de caisse en plastique.

## 2. Surveillance dans l'environnement

Intervention de Mme Saint-Denis, BIO-TOX

*Présentation des documents joints au compte-rendu : « Analyses des retombées atmosphériques de métaux et dioxines autour de l'UVE de Thau agglo – mesures août/nov 2014 » et « Analyse de métaux et dioxines dans les sols et végétaux autour de l'UVE de Thau agglo – mesures 2014 ».*

### **Question de M. Herrera (ARZF) :**

Y a-t-il une influence de la pluie ou de l'arrosage sur les dioxines?

### **Réponse de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :**

Non, car les dioxines et furanes sont insolubles dans l'eau ; ils se lient à la matière organique. Si un sol reste en place, très peu de dioxines/furanes vont partir. Sur le sol 55, le locataire de la parcelle a mentionné un stockage de laitiers de fonderie par le passé. Plus la contamination est ancienne, plus les congénères retrouvés sont chlorés.

La localisation du point 2 sera revue, car le dernier prélèvement a manifestement été effectué sur des terrains apportés et pollués.

### **Question de M. Chaput (ARZF) :**

Pourquoi l'Etat ne mandate-t-il pas Air Languedoc-Roussillon pour un suivi plus large et circonstancié sur la problématique de la qualité de l'air et des pollutions passées ?

### **Réponse de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :**

Air Languedoc-Roussillon pourra apporter des informations sur la qualité de l'air actuelle, mais pas sur les pollutions passées. La pollution historique peut être appréhendée par l'étude de la pollution des sols. Une étude sur l'origine des poussières et particules pourrait apporter des informations. Concernant une éventuelle pollution de la mer, celle-ci s'étudie via les sédiments. Or 80% de cette pollution est terrigène (d'origine terrestre) et non atmosphérique.

### **Remarque de M. Naudin (Ville de Sète) :**

Les études d'Air Languedoc-Roussillon ont mis en relief les émissions d'oxydes d'azote d'origine routière, ainsi qu'une présence d'ozone.

### **Complément de Mme Tancogne (Conseil Départemental) :**

L'étude d'Air Languedoc-Roussillon sur la qualité de l'air autour de l'UVE de Lunel Viel a montré que la source principale de pollution de l'air, notamment au niveau des dioxines, était l'autoroute.

### **Complément de M. Gros (Ville de Sète) :**

Les mesures effectuées lors des travaux sur l'UVE menés en 2006 ont montré qu'il n'y avait pas de différence perceptible pendant et hors arrêt de l'UVE.

**Complément de Mme Ricoux (ARS) :**

Concernant les jardins cheminots, l'ARS a transmis un courrier au maire de Sète en janvier 2015 afin que celui-ci informe les riverains et leur conseille de diversifier leur consommation alimentaire et de ne pas rester uniquement sur leur autoconsommation.

**Complément de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :**

Le plus problématique est l'existence de poulaillers : les œufs sont très sensibles à ce type de pollution.

**Remarque de M. Linarès (Thau agglo) :**

ARZF s'inquiétait de la qualité de l'eau. Le SIEL mène un suivi lagunaire et peut recevoir les associations pour explications plus approfondies sur ce sujet.

**Remarque de M. Jacob (Préfecture) :**

Les conclusions de l'étude sont claires et révèlent d'autres pollutions non liées à l'UVE de Sète. Sur les jardins cheminots, hormis l'alerte évoquée, l'étude montre que l'activité de l'UVE n'apporte pas de pollution dans ces jardins et que dès lors que les végétaux sont lavés, les teneurs sont infimes.

**Question de M. Chaput (ARZF) :**

Existe-t-il une étude épidémiologique relative aux incinérateurs ?

**Réponse de Mme Ricoux (ARS) :**

Il existe une étude nationale, menée d'une part sur les installations les plus anciennes, d'autre part sur les plus récentes. Elle montre des effets sanitaires auprès des incinérateurs les plus anciens. En revanche, effets non retrouvés autour d'incinérateurs récents. L'étude de l'Institut de Veille Sanitaire est disponible sur le site Santé environnement.

**Complément de réponse de M. Labelle (DREAL) :**

L'UVE de Sète date de 1992, certes avant la nouvelle réglementation de 2006, mais même en configuration initiale, elle était déjà réglementaire et satisfaisante en termes de traitement des fumées, sans comparaison avec l'incinérateur de Gilly-sur-Isère.

**Complément de réponse de M. Gabas (SETOM) :**

Il existait en effet dès l'origine un électrofiltre et un traitement à la chaux, alors que l'incinérateur de Gilly-sur-Isère ne disposait pas de réel traitement des fumées.

**Complément de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :**

Il existe une étude d'imprégnation nationale (Institut de veille Sanitaire) avec analyse de sang et d'urine de personnes résidant autour d'incinérateurs et en zones témoins. Les résultats pour les installations récentes montrent qu'il n'existe aucune différence d'imprégnation entre les riverains d'incinérateurs et les autres.

**Remarque de M. Gabas (SETOM) :**

Air Languedoc-Roussillon mentionne le secteur résidentiel comme le premier émetteur de dioxines (brûlages, grillades).

**Remarque de M. Labelle (DREAL) :**

Une discussion est en cours entre la DREAL, l'ARS, Thau agglo et Bio-Tox pour une révision du programme de surveillance. A l'échelle nationale est prévue la parution prochaine d'un guide INERIS qui fixera des règles harmonisées de protocole de suivi applicables au niveau national. Le nouveau protocole de suivi sera vraisemblablement présenté lors de la prochaine CSS.

**3. Questions diverses.**

**Suggestion de M. Herrera (ARZF) :**

Il serait souhaitable de faciliter la lisibilité des documents joints aux convocations : une diapositive par page.

**Réponse de Thau agglo :**

Cela sera fait.

**Questions écrites.**

**Question de Mme Anglade (Association les Mouettes) :**

Est-il possible de prévoir la CSS plutôt dans l'après-midi à partir de 16h par exemple afin de faciliter la participation de tous ?

**Réponse de M. Jacob, après avoir consulté l'assemblée:**

La majorité des membres présents se prononce pour le maintien de la CSS à cet horaire.

**Questions de M. Chaput (ARZF) :**

- 1- La stratégie de baisse du tonnage d'ordures ménagères va-t-elle se poursuivre ? L'objectif européen d'une réduction des déchets de 30% d'ici 2030 vous semble-t-elle réalisable sur le territoire ?
- 2- Autour du bassin de Thau, quelle est la proportion en 2014 de déchets incinérés, stockés, recyclés, voire compostés ?
- 3- Une alternative aux sacs plastique est-elle proposée ?
- 4- Existe-t-il des références ou résultats d'analyse sur l'eau ?
- 5- Existe-t-il des études épidémiologiques sur des résidants en zone à risque et susceptibles d'avoir subi les conséquences d'une pollution chronique ?
- 6- La révision de la directive UE « qualité de l'air » de 1999 devrait imposer des seuils d'émission plus stricts et étendre la liste des polluants. Le filtre à manches actuel qui fixe les poussières lourdes PM10 dans des proportions appréciables, sera-t-il opérationnel pour arrêter les particules fines PM2.5 ? Ou les caractéristiques de la dispersion des fumées autoriseront-elles une éventuelle dérogation dans l'application des textes ?
- 7- L'UVE dégageant du CO<sub>2</sub>, cela a-t-il des conséquences sur une éventuelle contribution au plan « énergie climat » et si oui, en quels termes ?

**Réponse de M. Voinot (Thau agglo) :**

Il a dans le cours de la séance été répondu aux questions 1, 3, 4, 5.

En réponse à la question 2, concernant le territoire de Thau agglo, sur la production d'ordures ménagères résiduelles + collecte sélective + déchetteries hors ISDI, 42% du tonnage est valorisé énergétiquement, 20% stocké en ISDND (décharge de classe 2), 1.8% stocké en ISDD (décharge de classe 1 déchets dangereux), 0.5% enfoui en ISDI (décharges d'inertes, de classe 3), 10% est composté, 26% est recyclé.

**Réponse de M. Déquier (SETOM) :**

Concernant la question 6, il existe 2 directives air. Celle qui pourrait concerner le système de traitement des fumées d l'UVE est la directive n°2008-50-CE. Il n'existe pas de mesure granulométrique à l'heure actuelle sur le rejet de l'UVE.

**Complément de réponse de M. Labelle (DREAL) :**

Une évolution réglementaire va prochainement avoir lieu, par la publication du BREF incinération vraisemblablement en 2016. Il sera alors demandé aux exploitants d'apporter des éléments prouvant la conformité de l'UVE à la nouvelle réglementation. Si c'était le cas pour les particules PM2.5, alors cette question serait vérifiée et des solutions demandées à l'exploitant, et apportées par lui. Une analyse de l'air ambiant et une mesure à l'émission sont deux éléments bien distincts.

**Complément de réponse de M. Voinot (Thau agglo) :**

En réponse à la question 7, Thau agglo a initié un plan climat énergie territorial. Il y est notamment mentionné que la récupération d'énergie à l'UVE a permis d'économiser 5500 tCO<sub>2</sub>e par rapport à l'équivalent qui aurait été fourni avec du gaz naturel.

M. Jacob clôture la séance en remerciant les participants.

## ANNEXES

---

Annexe 1 : « Unité de Valorisation Energétique de Sète données d'exploitation 2013 »

Annexe 2 : « *Analyses des retombées atmosphériques de métaux et dioxines autour de l'UVE de Thau agglo – mesures août/nov 2014* ».

Annexe 3 : « *Analyse de métaux et dioxines dans les sols et végétaux autour de l'UVE de Thau agglo – mesures 2014* ».